RAPPORT N° 2022/287/CP

## **COMMISSION PERMANENTE**

## **REUNION DU 26 OCTOBRE 2022**

## RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

CUNVENZIONE RILATIVE À U FINANZIAMENTU DI I DISPUSITIVI D'ALLOGHJU D'URGENZA PER L'ANNU 2022

CONVENTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR L'ANNÉE 2022

COMMISSION(S) COMPETENTE(S):

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité



## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'hébergement d'urgence constitue un enjeu important pour apporter des solutions rapides et adaptées aux grands exclus et amorcer un travail d'accompagnement social.

Il ne constitue pas une solution durable mais permet de répondre aux situations d'urgence L'accompagnement proposé vise à orienter progressivement les personnes accueillies vers une structure adaptée aux problématiques rencontrées, voire à leur offrir une solution de transition favorable à leur réinsertion.

Bien que relevant d'une compétence de l'Etat, cette activité manque souvent de financements au vu de la demande croissante.

C'est à ce titre que la Collectivité de Corse vient soutenir les structures intervenant dans ce domaine sur le territoire insulaire, en complément des aides déjà allouées par les services de l'Etat.

Différents dispositifs sont en place sur l'ensemble du territoire. Trois associations ont sollicité un financement pour le fonctionnement de leurs actions pour 2022 : A fratellanza sur le Cismonte, la Croix Rouge et la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente (FALEP) sur le Pumonte.

1. L'association A fratellanza intervient sur la commune de Bastia pour la mise à l'abri des personnes vulnérables en proposant à la fois un accueil de jour, un accueil de nuit et deux logements sociaux avec un accompagnement des personnes accueillies.

Le service d'accueil de nuit, ouvert toute l'année depuis 2018 afin de répondre aux besoins en matière d'hébergement d'urgence, est doté d'une capacité d'accueil de 13 places.

Ouvert entre 20 heures et 7 heures, le centre offre un accueil et une mise à l'abri des personnes sans domicile fixe ou en détresse, souvent orientées directement par l'accueil de jour.

En complément de ce service et afin d'éviter une errance entre la fermeture de l'accueil de jour (16h30) et l'ouverture de l'accueil de nuit (20h00), des animations ont été mises en place au sein de celui-ci sur le créneau horaire 17h-20h.

Assurées par un travailleur social ou une association partenaire, ces activités permettent la mise à disposition d'un lieu de vie offrant à la fois un accès aux équipements de première nécessité et un accompagnement par des ateliers divers, évitant ainsi un retour à la rue.

Après analyse du rapport d'activité 2021, on constate une stabilisation du nombre de nuitées offertes alors que le nombre de personnes hébergées est en baisse. Les personnes hébergées ont en effet tendance à se sédentariser du fait de la proximité avec le centre-ville. Le taux d'occupation moyen, autour de 88%, reste stable par rapport à 2020.

Le réseau partenarial développé par l'association permet un accompagnement des personnes accueillies sur le plan social comme sur le plan sanitaire.

Le coût global des actions accueil de jour et accueil de nuit est estimé à 407 400 € pour 2022.

Plusieurs partenaires participent à la prise en charge des frais de fonctionnement de l'association, en grande partie en ce qui concerne les charges de personnel. Il s'agit essentiellement de l'Etat qui intervient à hauteur de 365 000 € et des communes de la zone d'intervention de l'association.

En complément de ces financements, l'association sollicite le soutien de la Collectivité de Corse afin de faire face à la progression de son activité depuis les extensions d'ouverture.

Une participation financière annuelle de 15 000 € a pu être octroyée à cette action depuis 2020.

Il convient pour l'exercice 2022 de renouveler cette participation, ce qui représente environ 3,7 % du budget global.

2. La Croix Rouge gère depuis 2013 le Centre d'Hébergement d'Urgence L'Alba sur la commune d'Aiacciu.

Ce centre à bas seuil d'exigence est doté d'une capacité d'accueil de 30 places. Il a vocation à accueillir en extrême urgence et mettre à l'abri les personnes sans domicile fixe ou en détresse.

Avant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, le centre fonctionnait en abri de nuit avec ouverture de 17 heures à 8 heures.

Depuis le 16 mars 2020, le fonctionnement a dû évoluer vers un accueil en continu afin d'assurer la protection des usagers et leur permettre de respecter les mesures de confinement.

Cette nouvelle organisation est toujours en place et a permis de favoriser l'accompagnement des résidents sur le plan social comme pour l'accès aux soins ou à l'emploi.

Bien que cela induise un turn-over moins important - 77 personnes accueillies en

2021 contre 86 en 2020 - les sorties vers des solutions plus pérennes ainsi que l'aboutissement des démarches d'accès aux droits et à l'insertion progressent nettement.

Enfin, le réseau partenarial développé par l'association favorise le lien avec les structures, notamment, celles où les personnes sont domiciliées et permet également d'optimiser leur accompagnement sur le plan social et médical.

Le coût de fonctionnement supporté par la structure pour 2022 est estimé à 463 123 €. L'Etat et la commune d'Aiacciu sont sollicités, respectivement, pour des financements à hauteur de 272 556 € et 60 000 €.

Ainsi, en complément de ces financements, et afin de soutenir l'hébergement d'urgence, il convient de reconduire la participation de la Collectivité de Corse au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 60 000 €, soit environ 13 % du coût global de l'action.

- 3. La FALEP intervient à Aiacciu et Portivechju, pour la mise à l'abri des ménages sans domicile à travers deux dispositifs complémentaires : l'hébergement d'urgence en nuitées d'hôtel ou en logement famille et l'allocation logement temporaire.
- L'hébergement en hôtel ou en logement

Proposé sur les communes d'Aiacciu et de Portivechju, l'urgence en nuitées d'hôtel, complétée par l'ouverture de places en logement diffus, permet de prendre en charge les personnes qui ne peuvent pas être accueillies en centre d'hébergement d'urgence.

C'est d'ailleurs l'unique solution d'hébergement d'urgence existante sur la commune de Portivechiu.

Le public accueilli est principalement constitué de couples avec ou sans enfants, de familles monoparentales et de femmes victimes de violences.

S'appuyant sur un large réseau partenarial, l'action permet un accompagnement du public afin de proposer des solutions de sortie personnalisées visant à une continuité d'hébergement.

Un travailleur social dédié à cette action est chargé de l'évaluation de la situation des ménages et de leur accompagnement vers la sortie du dispositif.

En 2021, 146 personnes ont été accueillies, pour un total de 6 969 nuitées. Le nombre de ménages pris en charge est en progression. La durée moyenne de séjour est de 6 jours en hôtel et 2 mois en logement.

L'allocation logement temporaire (ALT)

L'ALT propose une réponse en termes de poursuite d'hébergement, notamment après l'urgence. Dans ce cadre, la FALEP loue des logements auprès de bailleurs privés ou publics afin d'y accueillir les familles ou personnes défavorisées.

Ce dispositif transitoire vise à les accompagner vers une situation plus équilibrée et leur permettre ainsi d'accéder à un logement autonome. L'accompagnement social réalisé par la structure et la stabilité du logement proposé favorisent également l'accès à l'emploi.

En 2021, 42 ménages ont bénéficié de ce type d'hébergement, soit 93 personnes, pour 14 746 nuitées. La durée moyenne de séjour est d'environ 3 mois.

Par rapport à l'année précédente, l'activité est plutôt stable.

Le coût total des deux actions pour l'exercice 2022 est estimé à 346 067 € et l'Etat prend en charge les nuitées d'hôtel et les locations à hauteur de 177 453 €.

En complément de ces financements et afin de soutenir l'accompagnement proposé aux personnes hébergées, la Collectivité de Corse participe au fonctionnement des deux dispositifs.

Ainsi, après analyse du rapport d'activité et du budget prévisionnel de chacune des actions, il convient de reconduire cette participation, à hauteur de 84 046 € pour l'hébergement d'urgence et de 54 000 € pour l'ALT, soit 40% du budget global estimé par l'association.

Bien que l'activité d'hébergement d'urgence ne constitue pas une compétence propre de la Collectivité de Corse, ces participations, pour un montant total de 213 046 €, permettront le maintien sur l'ensemble du territoire insulaire d'un accompagnement des personnes défavorisées à divers niveaux. L'objectif est de favoriser le retour progressif aux droits, à la santé, au logement et à l'insertion.

Les crédits relatifs à ces actions sont inscrits au budget : Programme 5121 - Chapitre 934 - Fonction 93428 - Compte 65748 concernant le fonctionnement des abris de nuit gérés par A Fratellanza et la Croix Rouge et Compte 65568 pour le fonctionnement des accueils d'urgence gérés par la FALEP.

En conséquence, il est proposé :

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement des structures d'hébergement d'urgence pour l'exercice 2022 à 213 046 € répartis comme suit :
- 15 000 € pour l'abri de nuit géré par l'association A Fratellanza ;
- 60 000 € pour le Centre d'Hébergement d'Urgence L'Alba géré par la Croix Rouge :
- 84 046 € pour l'hébergement en nuitées d'hôtel géré par la FALEP ;
- 54 000 € pour l'ALT géré par la FALEP ;
- d'approuver les conventions de financement relatives à ces actions pour l'exercice 2022, telles que figurant en annexe ;
- de m'autoriser à signer lesdites conventions ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.